



Marché de Noël de Domloup

Dimanche 6 Décembre 2026

10h - 17h30



FICHE D'INSCRIPTION

☐ Particulier ☐ Professionnel ☐ Association

Nom et Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E-Mail :

Créations proposées :

TARIFS :

10 euros l'emplacement de 2m

(Gratuité pour les associations domloupéennes)

RÉSERVATION :

Emplacements : ☐ 1 ou ☐ 2

L'association met à disposition des tables, dans la limite des stocks disponibles!

Si vous en avez besoin, merci de cocher le nombre de tables souhaitées ☐ 1 ou ☐ 2

Grilles : ☐ 0 ou ☐ 1

Chaises : ☐ 0 ou ☐ 1 ou ☐ 2

Fabrication de produits sur place : ☐ Oui ☐ Non

Besoin de prise de courant : ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous besoin d'électricité pour vos créations ? ☐ Oui ☐ Non

Désignation de l'appareil utilisé :



Marché de Noël de Domloup

Dimanche 6 Décembre 2026



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 :

Le marché de Noël aura lieu le **DIMANCHE 6 DECEMBRE 2026**.

Il se tiendra dans la salle des fêtes (salle chauffée) du Complexe Albert Camus, **de 10H00 à 17H30**.

Adresse de la salle : 7 Allée de l'étang, 35410 Domloup

ARTICLE 2 :

Le marché de Noël est ouvert aux professionnels (créateurs, fabricants de produits artisanaux, commerçants locaux), aux associations, et aux particuliers, à l'exclusion de tout autre revendeur.

ARTICLE 3 : Tarifs pour les exposants (Particuliers et Professionnels) :

- Droit d'inscription : **10€ l'emplacement de 2m**

Attention: 2 emplacements maximum

- L'association dispose de **35 tables d'1,60m et 30 grilles**. Au-delà, l'exposant devra apporter son propre matériel d'exposition.

- Pièces à joindre au dossier :

- Un chèque d'inscription libellé à l'ordre d'Entraide Familles Domloup CSF, qui sera encaissé à partir du 1er décembre 2026,

- Un chèque de caution de 100€ à l'ordre d'Entraide Familles Domloup CSF.

Pour récupérer votre chèque de caution à la fin du Marché de Noël, nous demandons à chaque exposant de rendre son emplacement rangé, table(s) pliée(s) et propre. Dans le cas contraire, ce chèque sera encaissé à l'issue du Marché de Noël.

- la déclaration sur l'honneur acceptant le règlement ainsi que le droit à l'image.

Le dossier est à envoyer au siège de l'Espace de Vie Sociale :

Entraide Famille Domloup CSF (**Marché de Noël**)

2 Avenue Yves Pottier 35410 DOMLOUP.

(MERCI DE NE PAS AGRAFER LES CHÈQUES)

ARTICLE 4 :

Pour les professionnels, la participation au marché est soumise à validation de la candidature par l'équipe d'organisation. La demande de candidature sera validée par un mail récapitulatif de votre inscription.

Joindre au dossier :

- Une copie de la carte d'identité

- Un extrait d'inscription au Registre des Métiers ou inscription au R.C.S.

ARTICLE 5 :

La gratuité, inscription et emplacement, est accordée aux associations Domloupéennes.

ARTICLE 6 :

Le comité d'organisation veillera à éviter la concurrence entre exposants pour garantir le respect des créations de chacun, et se réserve le droit de définir les emplacements. Il est seul souverain dans le choix des exposants et seul compétent en cas de litiges.

ARTICLE 7 :

Chaque exposant est responsable de son stand.

Le dépôt des objets et l'installation des stands se dérouleront le **dimanche 6 Décembre de 8h00 à 10h00**. A cet égard, les objets mis en vente devront être conformes à ceux présentés dans le dossier de candidature.

Le comité d'organisation s'autorise à vérifier les objets exposés et pourra, le cas échéant, exiger le retrait du stand.

Des places de parking seront disponibles à proximité du lieu de la manifestation, sur le parking de la mairie. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la manifestation dès le déchargement effectué et au plus tard à 9h30.

Le retrait des objets et démontage des stands s'effectueront le dimanche 6 décembre à partir de 17h30. Pour le respect des autres participants, des bénévoles organisateurs et du public, vous vous engagez à rester jusqu'à la fermeture et à ne démonter votre stand qu'à partir de 17h30. Si cette condition n'est pas respectée, les bénévoles organisateurs se donnent le droit d'encaisser le chèque de caution.

La décoration des stands est laissée à l'initiative des exposants aux seules conditions de respecter les règles de sécurité et de ne pas gêner les autres participants lors de l'installation en vérifiant qu'elle correspond bien au thème de Noël.

A noter que la priorité sera donnée aux exposants ayant besoin de courant pour fabriquer sur place. Chaque exposant s'engage à maintenir l'activité représentée pendant toute la durée du marché et à réassortir son stand en cas de besoin.

Les lieux devront être laissés en parfait état de propreté (des conteneurs seront mis à la disposition des exposants)

ARTICLE 8 :

Les exposants sont tenus à souscrire une assurance couvrant les risques liés à leurs activités, ainsi que leurs biens propres (marchandises et matériels). Ils ne sont pas couverts par l'assurance de l'espace de vie social Entraide Familles Domloup.

Les exposants déclarent expressément renoncer à tous recours contre les organisateurs en cas de vol ou de dégâts éventuels des matériels, marchandises et objets exposés.

ARTICLE 9 :

Le marché de Noël fait l'objet d'un arrêté communal autorisant la vente au déballage.

ARTICLE 10 :

La participation au marché de Noël entend l'acceptation du présent règlement sous toutes ses formes et sans aucune restriction.

Dossier complet à adresser, par courrier à :

Un mail de confirmation vous sera envoyé dans les jours suivants la réception du dossier.

Espace de vie social Entraide Familles Domloup. (Marché de Noël)

2 Avenue Yves Pottier 35410 DOMLOUP.

Marché de Noël de Domloup

Dimanche 6 Décembre 2026

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Madame/Monsieur.....déclare
avoir lu et accepté les conditions du règlement ci-joint.

Je déclare par ailleurs ne pas être revendeur de produits que je n'aurais pas
réalisés moi-même.

Date et signature :

DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'Espace de vie sociale Entraide Familles à utiliser mon image sur
support papier ou internet pour la présentation ou l'illustration des activités de
l'Espace de vie sociale :

☐ Oui ☐ Non

J'autorise les médias/la presse à utiliser des photos où figurait mon image dans
le cadre d'un article ou reportage sur l'association:

☐ Oui ☐ Non